

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2018

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 06 Mars 2018 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mme CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. Mrs BOUSSIÈRE. CAGNATI. CUNY. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : M. BIASI.

Mme LABIGOU a donné pouvoir à M. CAGNATI.

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

Orientation budgétaire 2018 :

M. le Maire fait part au conseil municipal du résultat de clôture de l'exercice 2017 pour les 3 budgets.

Commune : 130 250.62 €

Régie Transport Scolaire : 5 297.87 €

Ccas (intégré à la Commune au 01/01/18) : 11 008.72 € (avec le versement de la subvention de la commune de 25 000 €)

Il énumère également les subventions restant à percevoir sur les travaux d'aménagement de bourg, le FCTVA attendu et présente la situation pluriannuelle des emprunts afin de pouvoir discuter des orientations budgétaires 2018.

Informatique École :

M. le Maire rappelle que le programme informatique école avait été inscrit au budget 2017, ce projet pouvant éventuellement être subventionné à 50 % dans le cadre de l'Appel à projets «Écoles numériques innovantes et ruralité ».

Pour des raisons administratives et financières le projet n'a pas été réalisé aussi il est proposé de le réinscrire au budget primitif 2018.

M. Bouissière explique que le devis établi en 2017 s'élevait à 8 314.40 €. Suite à son entrevue avec les enseignantes de Monclar, le renouvellement du matériel informatique peut se faire sur 2 exercices budgétaires. M. Bouissière propose donc pour 2018 l'achat et la mise en place de 7 PC portables, d'une unité centrale et divers accessoires pour un coût d'environ 3 200 €. L'achat du tableau numérique, vidéoprojecteur serait inscrit au budget 2019. Le conseil municipal valide cette présentation et propose son inscription au budget primitif 2018.

Travaux logements 19 rue du Foirail et 35 rue du 11 Novembre 1918 :

M. le Maire rappelle que le projet de réhabilitation du logement rue du Foirail avait été ajourné [cf. : CM du 16/05/17]. Ce projet pourra être de nouveau inscrit au budget 2018, le

dossier a été validé en comité de financement régional. Des devis sont en cours de réalisation.

M. le Maire rappelle que l'aide financière représente 40 % du montant HT des travaux thermiques réalisés.

Matériel et Véhicule :

1° M. le Maire explique qu'il est fort probable que le camion de la commune soit à remplacer ; il ne sera pas accepté au prochain contrôle technique prévu en août sauf réparations très coûteuses. M. Jugie informe l'assemblée qu'il a commencé à se renseigner sur le marché de l'occasion.

2° M. le Maire informe qu'après examen de notre dossier « Zéro Pesticide » par l'Agence de l'eau Adour Garonne, il sera présenté sur la base d'un montant éligible de 8 916 € (coût de 2 débroussailluses + mise en place de végétaux couvrants pérennes) soit une aide prévisionnelle de 6 241 €.

L'achat de la tondeuse autoportée n'est pas retenu.

La demande d'aide financière auprès de la Région Nouvelle Aquitaine n'a pas reçu de suite favorable.

Travaux rénovation éclairage public :

M. le Maire explique à l'assemblée que 28 luminaires de notre commune ne pourront plus être entretenus car ce sont des points lumineux avec des lampes à vapeur de mercure.

Le SDEE propose aux collectivités le remplacement de ces points lumineux selon les conditions économiques découlant de l'appel d'offres ouvert portant sur « les travaux de rénovation de points lumineux énergivores en Lot-et-Garonne ». Pour la commune de Monclar, le montant des travaux s'élèverait à 11 696.99 € HT ; la contribution communale sera de 4 243.09 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide le remplacement des points lumineux ; la participation communale de 4 243.09 € sera inscrite au Budget Primitif 2018.

Chemins :

M. Jugie et M. Cagnati présentent le programme de réfection des chemins pour l'année 2018.

	Année 2018	15 000.00	
	Report 2016-2017	7 039.62	
TOTAL BUDGET		22 039.62	
Côte du Judo (<i>Frescati</i>)		3 052.42	
CR Brengous + arrachage souche		2 688.00 200.00	
CR Fonpeyrade		4 045.44	Mis en attente
CR La Paoure		1 007.40	
Côte St Jean : bi-couche		11 629.80	
Place des Amours		2 652.00	
Commune : Calcaire 0/20 20 m3		810.00	
Commune : Enrobé 2.5 T			

M. Jugie explique qu'il serait possible de rétrocéder la Côte St Jean à la Communauté de Communes Lot et Tolzac une fois la réfection réalisée.

Chemins de Randonnée :

Dans le cadre du renouvellement de l'entretien des chemins de randonnée par l'Association Les Chemins Verts de l'Emploi, M. le Maire soumet à l'assemblée les devis concernant la proposition de travaux pour les 2 chemins en limite avec la commune de Castelmoron, 1 chemin en limite avec la commune de Fongrave et le chemin allant du Foyer Mont Clair aux silos des Ets Beugeard pour les 3 années à venir. Le coût des travaux s'élève à 777 € pour l'année 2018 ; 800.31 € pour 2019 et 824.33 pour 2020.

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes participe financièrement à hauteur de 40% pour l'entretien de ces chemins.

Le conseil municipal,

- valide le programme 2018 de réfection des chemins ;
- décide de renouveler l'intervention des « Chemins Verts de l'Emploi ».

Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) – Mise en Œuvre :

M. le Maire rappelle l'agenda d'accessibilité programmée déposé à la Préfecture, listant les travaux à réaliser par année [cf. CM 26/01/17], et il explique que les travaux devant être réalisés en 2017 ont été effectués dans le cadre de l'aménagement de bourg.

M. le Maire explique donc qu'il va falloir engager les travaux inscrits pour l'année 2018, entre autres la réfection des sanitaires publics Place des Amours.

Stationnement :

Rue de Marmande : M. le Maire rappelle qu'avant les travaux d'aménagement de bourg, le stationnement rue de Marmande se faisait de façon alternée. Vu l'agencement de la Place de la Mairie jusqu'à l'entrée de la rue de Marmande, le stationnement est fixe, côté gauche de la voie dans le sens de circulation.

La commission voirie s'est rendue sur le terrain afin de déterminer si le stationnement devait rester en l'état ou s'il fallait revenir à l'organisation précédente.

Après débat, vu les commerces installés pour qui l'accessibilité est obligatoire, vu le nombre de places que le changement de côté entraînerait, le conseil municipal à la majorité décide de ne pas revenir au stationnement alterné.

Toutefois une interdiction de stationner sera matérialisée devant un immeuble (entrée uniquement) où l'accès pose problème par rapport à l'exiguïté du trottoir.

Rue du 11 Novembre 1918 – Place de la Mairie : M. le Maire fait part à l'assemblée du problème de stationnement temporaire sur les trottoirs rue du 11 novembre 1918. En effet si l'arrêt minute est toléré, celui-ci doit être matérialisé pour permettre à la brigade de gendarmerie d'agir. Il explique avoir pris contact avec M. LAYZÉ, Architecte Paysagiste ayant

participé au projet d'aménagement de bourg. M. LAYZÉ rencontrera la commission voirie dans les prochains jours.

Participation frais scolarisation École de Cancon :

M. le Maire fait part à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, un enfant dont les parents sont domiciliés sur notre commune est scolarisé à l'école élémentaire de Cancon en classe ULIS. La commune de Monclar ne possédant pas ce type de classe, la scolarisation de cet enfant dans une autre commune prend un caractère obligatoire.

Conformément au code de l'Éducation, article L.212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants, qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales, notamment lorsque cette scolarisation est justifiée pour des raisons médicales (classe ULIS, ...)

La participation demandée par la commune de Cancon pour l'année 2017-2018 est de 688 € par élève de classe ULIS. Le conseil municipal décide de participer aux frais de scolarité de l'enfant accueilli à l'école élémentaire de Cancon en classe ULIS pour le montant demandé.

Information diverses :

Marchés de Producteurs de Pays :

M. Bouissière fait part à l'assemblée que la commission « Culture, Tourisme et Loisirs » souhaite réorganiser cet été les Marchés de Producteurs de Pays ; 7 dates sont proposées (8-15-22-29 juillet et 5-12-19 août). La municipalité étant organisatrice de ces marchés, la commission souhaiterait que tous les élus à tour de rôle participent à l'installation de ces manifestations et pas seulement les élus faisant partie de la commission. Le conseil municipal valide les propositions susdites.

Soirées – LOU BOTCHICOT :

M. Lorenzato fait part à l'assemblée de la requête de M. Delpech.

M. Delpech souhaite comme l'année précédente organiser des soirées (repas + animations) sous les cornières ; il demande l'autorisation de la Mairie.

Le conseil municipal à l'unanimité, dit que :

- La Mairie n'a pas à donner d'autorisation dans la mesure où ces manifestations se déroulent sous les cornières, propriété de M. Delpech ;
- Ces manifestations devront s'exercer dans le cadre de la réglementation.

Local Chasse :

M. le Maire fait part de la demande de M. Jacky Dibois qui sollicite de nouveau un local pour la Société de Chasse. Le conseil municipal décide de se renseigner auprès des services compétents sur les normes à respecter pour ce genre de structure.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.
